

# **Théodore Crinsoz de Bionnens et son interprétation prophétique de l'écriture : contribution à l'histoire du protestantisme français au XVIIIe siècle : à propos des lettres de Paul Rabaut**

Autor(en): **Vuilleumier, H. / Rabaut, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **20 (1887)**

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-379402>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

THÉODORE CRINSOZ DE BIONNENS  
ET SON INTERPRÉTATION PROPHÉTIQUE DE L'ÉCRITURE

---

*Contribution à l'histoire du protestantisme français  
au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

---

A propos des lettres de Paul Rabaut<sup>1</sup>

PAR

H. VUILLEUMIER

---

I

« Je serai fort curieux de savoir un peu en détail le système de ces messieurs et vous me feriez plaisir de me procurer quelques-uns de leurs manuscrits. Quand je parle de leur système j'entends ce qui n'est pas imprimé, car j'ai l'*Essai sur l'Apocalypse* que vous eûtes la bonté de me donner. »

Ainsi écrivait Paul Rabaut à Antoine Court, le 16 mai 1747. Et à plus d'une reprise nous le voyons, dans ses lettres, revenir à la charge et réclamer de son ami de Lausanne l'envoi d'opuscules, manuscrits ou imprimés, de Théodore Crinsoz et de ses adeptes du pays de Vaud. Court faisait de son mieux pour satisfaire ce goût de l'apôtre du Désert pour les élucubrations des chiliastes vaudois. « Il (M. de Cottens) vient

<sup>1</sup> *Paul Rabaut. Ses lettres à Antoine Court (1739-1755)*. Dix-sept ans de la vie d'un apôtre du Désert, avec notes, portrait et autographe, par A. Picheral-Dardier, et une préface, par Ch. Dardier. — 2 vol. Paris, Grassart éditeur, 1884.

de faire un abrégé du système, » disait-il dans sa réponse à la lettre que nous venons de citer. « Je tâcherai d'en faire prendre une copie et de vous l'envoyer <sup>1</sup>. »

L'érudit et consciencieux éditeur des *Lettres de Paul Rabaut*, dans quelques-unes de ses notes si riches en informations puisées à bonne source, a indiqué les titres et le contenu des principaux ouvrages publiés par les frères Crinsoz, MM. de Bionnens et de Cottens, et les deux frères Loys de Cheseaux, Jean-Philippe et Charles. Quant à leurs manuscrits, on ne sait trop ce qu'ils sont devenus. La plupart sans doute ont péri. L'autre jour pourtant, en triant des papiers conservés dans la famille d'un ancien pasteur de Lausanne, on a retrouvé trois cahiers, écrits de la même main, dont l'un portait sur la couverture cette note : « Monsieur Crinsoz, petit-fils de monsieur de Bionnens, m'a donné ce manuscrit de son grand-père. »

Ces autographes renferment, l'un une *Paraphrase accompagnée de notes sur les versets 4 à 12 du chapitre XI de l'Apocalypse*, 28 pages in-4° ; un autre, une *Traduction des Lamentations*, avec sommaire explicatif en tête de chaque chapitre, de 16 pages ; le troisième, une *Courte paraphrase du Cantique des Cantiques*, en 24 pages du même format. Il suffit d'un coup d'œil jeté sur ces feuillets jaunis pour y reconnaître de suite des applications variées du fameux « nouveau système pour l'intelligence des prophéties » dont un des disciples de M. de Bionnens, J.-Philippe de Cheseaux, le célèbre jeune astronome, a inséré un abrégé dans son livre anonyme intitulé *Dissertations critiques sur la partie prophétique de l'Écriture*, 1751 (pag. 116-163), et dont un autre *Abrégé*, de 42 pages, fut publié à Lausanne en 1799.

Le plus curieux des trois opuscules, bien que ce ne dût pas être le plus important aux yeux de l'auteur lui-même, est sans contredit celui qui concerne le Cantique des cantiques. Bien téméraire, assurément, celui qui oserait se flatter de connaître toutes les interprétations, possibles et impossibles, qu'on a

<sup>1</sup> Ouvrage cité, tom. I, pag. 253 ; comp. pag. XLIX et tom. II, pag. 10, 30, 47, 242, 261, etc.

données depuis dix-huit siècles de cet énigmatique hagiographe. Nous ne croyons pas, cependant, nous avancer trop en disant que la paraphrase de Crinsoz de Bionnens est unique en son genre. Néanmoins nous aurions hésité à la tirer de l'oubli, — crainte de grossir, sans profit pour personne, la liste bien assez longue déjà des aberrations de l'allégorisme, — n'était l'intérêt historique assez particulier que prêtent à ces pages, de même qu'aux notes sur Apocalypse XI, et la personne de leur auteur et le crédit extraordinaire dont ses écrits, comme en général ceux de son école, jouissaient auprès des protestants de France du siècle dernier.

Paul Rabaut n'était pas seul, en effet, à goûter ces merveilleuses « découvertes, » à faire de cette étude « ses délices, » à y puiser « de grands motifs d'encouragement et de consolation. » La plupart des pasteurs du Désert étaient entrés dans le même courant d'idées<sup>1</sup>. Antoine Court lui-même, cet esprit si sobre à l'ordinaire, finit par se laisser gagner en voyant ces idées prendre « grande faveur même chez ceux qui paraissent le plus éloignés du système<sup>2</sup>. » Il y a plus : un synode tout entier, celui du Bas-Languedoc réuni le 15 avril 1751, prit la résolution, — on verra plus tard dans quelles conjonctures, — « Qu'on prieroit M. de Cheseaux de vouloir bien travailler incessamment à l'ouvrage qu'il avoit promis de faire<sup>3</sup>. »

Il semble qu'après l'extinction de l'*inspiration* prophétique vers l'an 1725, les malheureux et héroïques proscrits aient embrassé avec d'autant plus d'ardeur les espérances reconfortantes que faisait naître la nouvelle *interprétation* prophétique de la Parole inspirée, dont le premier spécimen avait paru en 1729. « Illusion naïve autant que respectable, dit avec raison M. Charles Dardier. C'est ainsi que le mirage du désert soutient le voyageur épuisé de fatigue et mourant de soif. » Tant il est vrai, dirons-nous à notre tour, que *toutes* choses, même les erreurs d'optique que l'humaine myopie, aggravée par l'esprit

<sup>1</sup> *Lettres de P. Rabaut*, tom. I, pag. L et 32 note; tom. II, pag. 31 note.

<sup>2</sup> *Ibid.* II, 408.

<sup>3</sup> *Ibid.* II, 135; comp. Coquerel, *Histoire des Eglises du Désert*, II, 36.

de système, fait commettre à certains interprètes des prophéties, doivent concourir dans l'occasion au bien de ceux qui aiment Dieu.

## II

Mais qui était donc cet interprète dont les fidèles sous la croix avaient fait pour ainsi dire leur oracle ? Il n'est pas sans intérêt de connaître ses antécédents.

Théodore Crinsoz était issu d'une ancienne famille possédant des droits seigneuriaux dans plusieurs villages du pays de Vaud et du canton de Fribourg. Delà les noms de M. de Colombier, M. de Bionnens, M. de Cottens, M. de Givrins, par lesquels il a été successivement désigné de son vivant <sup>1</sup>.

Né en 1690, il fit à Lausanne de bonnes études sous la direction de professeurs tels que le philosophe Jean-Pierre de Crousaz, les théologiens David Constant de Rebecque et Albert Roy, l'hébraïsant Georges Polier de Bottens. Après les avoir, selon l'usage, complétées à l'étranger, particulièrement en Hollande, il fut consacré au saint ministère en 1715 et remplit ensuite avec succès quelques fonctions pastorales en qualité de ministre *impositionnaire* <sup>2</sup>.

Le moment approchait où son rang d'âge devait le faire entrer comme membre effectif dans l'une des cinq *classes* de l'Eglise de sa patrie, quand tout à coup, en 1722, la veille de la Pentecôte, il vit sa carrière ecclésiastique brisée à l'occasion des affaires du *Consensus*. Crinsoz fut du nombre des huit impositionnaires « dégradés » par les Excellences de Berne, pour avoir refusé de signer ce formulaire suranné et de prêter le *serment*

<sup>1</sup> C'est sous le premier de ces noms qu'il figure dans les registres de l'Académie de Lausanne et dans les actes de la classe de Morges. Le dernier est celui que lui donne son panégyriste, le capitaine Vullyamoz, dans une lettre aux éditeurs du *Journal helvétique* de 1766. Mais il était connu surtout sous le nom de son apanage de Bionnens. Lui-même signait habituellement Théodore Crinsoz tout court.

<sup>2</sup> On appelait ainsi les jeunes ecclésiastiques qui étaient au bénéfice de l'imposition des mains, mais n'avaient pas encore de poste fixe dans l'Eglise du pays.

dit d'*association* contre les arminiens, les sociniens et les piétistes. Mieux que cela, il fut l'un des trois dégradés qui persistèrent dans leur refus en dépit de toutes les sollicitations, de toutes les explications destinées à atténuer le sens et la portée de cette signature et de ce serment. « Preuve éclatante, dit quelque part Ant. Court, de la droiture et de la délicatesse de ses sentimens <sup>1</sup>, » et, ajouterons-nous, preuve de son indépendance de caractère et de la fermeté de ses convictions.

Tandis que ses deux compagnons de disgrâce, pour gagner leur pain, en étaient réduits à s'expatrier <sup>2</sup>, Crinsoz, qui disposait d'une assez belle fortune et était déjà père de famille, demeura au pays, à Lausanne d'abord, puis à Nyon <sup>3</sup>. Sa ferme conduite lui concilia le respect général. Elle lui valut en particulier l'affection de l'héroïque major Davel. Ce pieux martyr des droits et de la liberté politique du peuple vaudois voulut être visité dans sa prison et accompagné à l'échafaud par celui qui s'était laissé infliger une flétrissure officielle plutôt que de souffrir que sa liberté de croyance fût enchaînée <sup>4</sup>.

La chaire chrétienne était donc à jamais fermée à Th. Crinsoz. Il n'en prêcha pas moins par l'exemple d'une vie toute

<sup>1</sup> *Lettres de P. Rabaut*, tom. I, p. 31 note.

<sup>2</sup> L'un, Salomon-Paul Sylvestre, de Vevey, partit comme aumônier, d'un régiment suisse au service de France, où il resta jusqu'à sa mort arrivée en 1734. L'autre, Christophe-Benjamin Carrard, d'Orbe, fut appelé à reprendre auprès du fils unique du général Pesmes de Saint-Saphorin, ministre de Sa Majesté britannique à Vienne, la place de gouverneur qu'il avait déjà précédemment occupée. Il voyagea ensuite avec divers jeunes lords, dont l'éducation lui avait été confiée, et mourut en 1755 à Bath, en Angleterre. Ces détails sont tirés des mémoires autographes inédits du dit Carrard, lesquels complètent sur plus d'un point le récit des *Mémoires* bien connus de Barnaud sur les *troubles du Consensus*.

<sup>3</sup> C'est là qu'il reçut en 1741 la visite de Paul Rabaut et de François Coste, à leur départ du séminaire de Lausanne pour reprendre l'exercice de leur ministère en France. (*Lettres*, tome I, 31.)

<sup>4</sup> Voy. dans les *Mémoires sur les troubles du Consensus*, Amsterdam 1726, la *Relation de la singulière entreprise du major Davel*, pag. 399-442. L'auteur des *Mémoires* nous apprend que pour composer ce récit il avait profité, entre autres sources, d'une relation que M. de Bionnens et un autre ministre écrivirent de ce qu'ils avaient ouï dire au major, en particulier dans ses derniers moments (pag. 424).

consacrée à l'étude de la Parole de Dieu et à la pratique de l'amour du prochain. Les *Ecoles de charité* de Lausanne, qu'il fonda en 1726 avec quelques amis (le professeur Georges Polier entre autres), subsistent encore aujourd'hui, sous le nom d'*Orphelinat*, comme un témoin de son esprit de bienfaisance. Toutes ses sympathies étaient acquises aux nombreux réfugiés français qu'abritait le pays de Vaud, non moins qu'aux Eglises sous la croix. La réunion de tous les protestants, quelle que fût leur confession, était l'objet de ses vœux les plus ardents. Aussi est-ce par la traduction annotée d'un ouvrage du célèbre évêque Burnet sur les points controversés entre les deux principales communions protestantes (Genève 1765) qu'il couronna sa longue et laborieuse carrière.

Mais c'est bien des études relatives à l'Écriture sainte qu'il s'est le plus constamment occupé. Son amour pour ce saint livre a trouvé une expression typique dans le nom de *Philographe* sous le voile duquel il collaborait au *Journal helvétique* de Neuchâtel. « Dieu, disait-il, m'a imposé une particulière obligation de travailler à de nouvelles traductions du canon sacré, pour le rendre plus intelligible. Je dois donc y consacrer mon temps et mes forces. » Retiré dans son cabinet, loin du beau monde où sa fortune, sa position sociale, ses agréments personnels lui eussent permis de faire assez grande figure, il employa pendant plus de quarante ans ses loisirs forcés à traduire et à commenter la Bible. Un de ses amis et disciples nous apprend qu'il « a fait et refondu plusieurs fois ses traductions de l'Écriture entière, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, » qu'il a « fait et refondu des commentaires sur tous les livres qui la composent. » « Il n'y a, ajoute-t-il, que l'unique héritier de sa tendresse et de son trésor de littérature qui puisse donner une idée un peu complète du nombre de ses productions <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Voy. la lettre déjà citée aux éditeurs du *Journal helvétique*, décembre 1766, par le cap. Wulyamos (*sic*), auteur de la *Découverte d'un nouveau monde*, Genève, 1746.

## III

Dès l'an 1726, Crinsoz se proposait de publier les uns après les autres les livres de l'Ancien Testament, traduits sur l'original et accompagnés de notes destinées à éclaircir le texte, et cela en commençant par les livres poétiques. « Ces livres étant moins intelligibles que les autres dans notre version commune, je me suis imaginé qu'on ne seroit pas fâché de les voir paroître les premiers sous une nouvelle forme. »

Tout en répondant à un besoin éprouvé par « les personnes faisant leurs délices de la vraie piété, » il espérait encore, par ce travail, « réconcilier avec l'Écriture sainte quelques-uns de ceux qui sont malheureusement prévenus contre elle, parce qu'ils n'aperçoivent pas toujours dans nos versions cette clarté, cette liaison et cette force de raisonnement qui doit être le caractère d'une révélation divine. » Il n'entendait plaire à aucun parti, flatter aucun préjugé. Rechercher « la vérité toute pure, » demander à la Parole de Dieu non ce qui peut favoriser les opinions régnantes, mais ce qu'elle enseigne réellement, et, dans ce but, « bien représenter partout la pensée des auteurs sacrés » par une traduction ou, au besoin, une paraphrase aussi claire et aussi fidèle que possible : telle était son unique ambition.

Ceux qui prendront la peine de parcourir sa traduction du *Livre de Job* et celle du *Livre des Psaumes*, publiées en 1729, l'une à Rotterdam, l'autre à Yverdon, lui rendront le témoignage qu'il n'est pas resté trop au-dessous de l'attente que devait éveiller alors une pareille déclaration de principes. Ils diront que ces travaux font honneur à la science non moins qu'à la piété de leur auteur et que, pour l'époque où ils ont vu le jour, ils sont tout à fait dignes de remarque. Aussi ne passèrent-ils point inaperçus. Parmi les contemporains qui en reconnurent hautement le mérite, on mentionne le grand Osterwald et le bon Rollin. Et plus tard encore, un homme des plus compétents en recommandait l'usage aux étudiants en théologie en vue de leurs études particulières <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Conseils sur les études nécessaires à ceux qui aspirent au saint ministère*, par Alex.-Cés. Chavannes, Yverdon, 1771, pag. 270.



Le principal défaut de ces premières traductions de Crinsoz leur est commun avec la plupart des traductions du XVIII<sup>e</sup> siècle : elles s'éloignent trop de la lettre de l'original. On peut leur appliquer en quelque manière le jugement que Jean-Louis Bridel portait sur la version de Genève de 1805 : « Un des plus grands défauts que je lui trouve est d'avoir ôté à nos livres saints cette belle odeur d'antiquité qui naît du style oriental, de la naïveté des expressions, de l'exactitude des idées et de la vivacité des images... Les savants dont je parle ont agi à peu près comme ces antiquaires qui font enlever la rouille de leurs médailles, ou comme ces soldats oisifs qui ôtent la trempe de leurs épées à force de les polir. N'oublions jamais, d'un côté, que l'Écriture perdra en profondeur ce qu'elle gagnera en surface, de l'autre, qu'elle perdra de sa véritable beauté en proportion de ce qu'on voudra lui donner de beauté apparente par l'élégance et la pureté d'un style moderne <sup>1</sup>. »

Pour donner une idée du genre, il suffira de transcrire le commencement et la fin du psaume premier.

« Heureux l'homme qui ne suit point les maximes des méchants, qui ne persévère point dans les habitudes des pécheurs, et qui n'entretient point de commerce impie avec les profanes : mais qui prend tant de plaisir à la Loi de l'Éternel qu'il la médite jour et nuit... » — « De sorte que les méchants ne subsistent point dans le jugement, ni les pécheurs dans l'assemblée des justes, parce que le Seigneur approuve la conduite des justes : mais celle des méchants mène à la perdition. »

Je me hâte de dire que la préoccupation de la « clarté » n'a pas toujours entraîné le traducteur à une paraphrase aussi libre que celle-là, et que, dans ses notes, il a pris la précaution d'indiquer les « principales expressions hébraïques que le génie de la langue française ne lui a pas permis de traduire mot à mot, » en d'autres termes, il a eu soin de donner la version littérale.

Mais si l'œuvre de Crinsoz, en tant que traduction, laisse à

<sup>1</sup> *Traité de l'année juive*, Bâle, 1810, pag. 172 note. A la même page, Bridel parle avec éloge de Crinsoz comme d'un homme « très versé dans les langues orientales. »

désirer selon les idées que nous nous faisons aujourd'hui d'une version à la fois « fidèle » et conforme au « génie de la langue française, » elle ne laisse pas d'être fort remarquable si on l'envisage comme un commentaire du texte original. Non seulement l'auteur se montre parfaitement versé dans la langue hébraïque et au courant des travaux des meilleurs interprètes de son temps, mais il fait preuve d'un sens historique et d'une indépendance dogmatique assez rares à cette époque, du moins dans nos Eglises.

Cela ressort déjà dans une certaine mesure de la position qu'il prend à l'égard des questions isagogiques, quelque déférence qu'il ait, sous ce rapport, pour les données traditionnelles. Job, dit-il, ne *paraît* point être un personnage fictif. Il y a *lieu de croire* qu'il a vécu dans le temps que les enfants d'Israël étaient en Egypte. Et les arabismes qui se rencontrent dans les dialogues rendent *assez vraisemblable* l'opinion de ceux qui pensent que l'auteur a profité soit de mémoires laissés par Job lui-même, soit d'une relation composée en arabe par quelqu'un de ceux qui étaient le mieux instruits de son histoire (comp. XIX, 23, 24; XXXI, 35, 36). Mais le livre, tel que nous l'avons, a été écrit dans le pays de Canaan, par conséquent *après* Moïse. Il est en tout cas antérieur à la captivité d'Ezéchiël, mais il est *probable* qu'il date d'une époque ancienne, puisque David et d'autres écrivains sacrés (Esaïe, Michée, etc.), *paraissent* lui avoir fait des emprunts. Au reste, remarque le commentateur, quand l'auteur de ce livre ne nous donnerait pas une véritable *histoire*, mais une espèce de *roman pieux*, il ne laisserait pas de nous instruire fort utilement. Quant aux auteurs des psaumes, Crinsoz s'en rapporte en général au témoignage des suscriptions, sans renoncer cependant à toute critique. C'est ainsi que dans le Ps. LXXIV, que la suscription attribue à Asaph, il voit une plainte de « l'Eglise judaïque, » composée au temps de l'exil.

Mais c'est dans l'exégèse surtout que Crinsoz paraît à son avantage. Citons comme exemple ses remarques sur le fameux passage du *goël* (Job XIX, 25-27), qu'il traduit comme suit :

« Car pour moi, je sais que mon libérateur est vivant, et

qu'il demeurera le dernier sur la poussière. De sorte qu'après que ces *ulcères* auront rongé ma peau, je verrai Dieu dans ma chair, Que je le verrai moi-même, que mes yeux le verront, et non un autre pour moi. »

Ce passage, dit Th. Crinsoz, ne parle ni de la foi au Rédempteur promis aux hommes ni de l'espérance d'une résurrection future, mais de la persuasion où était Job que le Dieu immortel le rétablirait et qu'Il lui ferait la grâce de paraître enfin pour sa délivrance, après qu'il aurait assez combattu les ennemis qui l'attaquaient. L'exégète ne se dissimulait pas qu'en donnant la préférence à cette manière d'entendre le texte, il s'exposait aux « mauvais jugements, » à l'indignation même, de certains lecteurs. Aussi jugea-t-il nécessaire de s'en expliquer déjà dans la préface. Cette explication est trop caractéristique du point de vue qui était alors celui de notre auteur, pour que nous n'en rapportions pas au moins un fragment.

« A juger de la chose par l'emportement de leur zèle, on diroit que la religion entière, ou du moins le dogme de la résurrection des morts, n'a point de fondement plus solide que cet endroit si controversé. Mais à dire vrai, que Job y ait voulu parler, ou non, du Sauveur et de la résurrection à venir, c'est une chose qui n'intéresse en rien notre foi ; c'est une question purement historique, et qui a pour unique but de satisfaire notre curiosité, et non d'établir ou d'affermir notre croyance. Jésus-Christ notre Seigneur est ressuscité, et sa résurrection, bien avérée par la prédication de l'Évangile, a mis dans une si grande évidence la vie et l'immortalité, que toutes les autorités du monde et toutes les autres preuves disparaissent, pour ainsi dire, à la présence de celle-là. »

A l'appui de ce que nous avançons, nous pouvons invoquer ensuite les *arguments* que le traducteur a mis en tête de chaque psaume. Voici le sommaire du psaume XVI : « David prie Dieu de le couvrir de sa protection, puisqu'il met en lui toute son espérance, qu'il aime les gens de bien et qu'il déteste l'idolâtrie (v. 1-4). Il est pénétré d'une sainte joie dans le sentiment qu'il a de la grâce de Dieu qui est la source intarissable du vrai bonheur (v. 5-11). » Celui du Ps. XXIV est ainsi conçu :

« David a vraisemblablement composé ce psaume pour le chanter lorsqu'on transporta l'Arche de l'Alliance sur la montagne de Sion. D'abord il reconnoit que la terre appartient au Seigneur avec tout ce qu'elle contient (v. 1-2). Il montre ensuite qui sont ceux qui pourront lui rendre leurs hommages dans son Tabernacle (v. 3-6). Enfin il célèbre la grandeur de Dieu, qui alloit en quelque sorte prendre possession de son Palais et établir sa cour en ce lieu-là, comme roi des Israélites (v. 7-10). »

Il n'y a, au dire de notre interprète, que *trois* psaumes messianiques, savoir les Ps. XLV, LXXII et CX; encore les deux premiers ne sont-ils que typiques. Seul le CX<sup>e</sup> est une « prédiction » concernant le règne du Messie. Au sujet du Ps. II, il ne se prononce pas sur la question de savoir qui est ce « Monarque » que le psalmiste appelle l'oint de l'Eternel, ce « Roi » que l'Eternel déclarera avoir sacré sur Sion, sa montagne sainte, et qui dit au verset 7 : « Je ne vous cacherai point la résolution de l'Eternel, *qui m'a parlé en ces termes* : Tu es mon Fils, je te reconnois aujourd'hui pour tel. » (En note : Hebr. *Je t'engendre aujourd'hui.*)

Ce qui mérite encore d'être relevé, ce sont les réflexions du traducteur sur les *imprécations* qui se rencontrent dans un certain nombre de psaumes. « Ces imprécations ne sont-elles pas contraires à l'esprit de charité et de douceur dont on conçoit que des hommes inspirés devoient être remplis? » Crinsoz explique fort bien que, si l'on a égard à la nature de l'ancienne économie, elles n'ont rien de contraire aux dispositions dans lesquelles devaient être alors les fidèles. Dieu, le souverain monarque des Israélites, ayant promis de protéger d'une manière sensible le peuple de son choix, et de combler les gens de bien de toutes sortes de grâces temporelles dans le pays de Canaan, il s'était engagé par cela même à les défendre contre les entreprises des méchants. Or toute promesse de Dieu donne un plein droit, à celui à qui elle est faite, d'en demander l'accomplissement dans les cas que cette promesse regarde. Il devait donc être permis, sous la loi, à toute sorte de personnes d'implorer les jugements du Seigneur contre des

Israélites ou des étrangers dont l'impunité aurait manifestement donné atteinte à quelque'une des promesses claires et positives de Dieu, et cela d'autant plus qu'une impunité trop prolongée eût donné aux adversaires de la religion juste matière de triomphe, et exposé la piété des gens de bien à une trop rude épreuve. Cette remarque, continue l'auteur, sert en même temps à faire connaître pourquoi ceux qui ont le bonheur de vivre sous l'Évangile ne doivent jamais prononcer de semblables imprécations. C'est que nous ne sommes plus sous la loi de Moïse, qui les autorisait, mais sous celle de Jésus-Christ qui nous les défend de la manière la plus expresse. Que si Dieu accable encore quelquefois les grands pécheurs de peines temporelles, il le fait comme il le juge à propos, pour le bien de l'univers, sans s'être engagé à cela par aucune promesse. Ainsi nous n'avons aucun droit de lui demander qu'il déploie ses jugements sur ceux qui nous persécutent. On peut même se demander si, — pour empêcher « que chacun n'applique à ses ennemis particuliers ou aux ennemis de la société ecclésiastique ou civile dont il est membre, les imprécations qui se trouvent dans ce livre et qui étoient purement relatives à la loi des Juifs, » — « il ne seroit pas à propos de les retrancher entièrement des psaumes qu'on a mis en vers pour l'usage public et particulier des fidèles. Car de dire que le commun peuple entende ces choses-là sainement et dans un sens spirituel, c'est ce qui me paroît peu vraisemblable. N'auroit-on pas pu avec autant de raison retenir dans le culte public les sacrifices et toutes les cérémonies lévitiqes, sous prétexte qu'on y auroit attaché un sens évangélique et chrétien ? »

Qu'on ajoute à tout cela des aveux comme celui-ci : « La poésie des Hébreux et la véritable prononciation de leur langue sont si peu connues aujourd'hui, qu'il n'y a vraisemblablement personne qui puisse encore sentir les beautés de leurs vers, » et le fait qu'en plus d'un endroit la leçon masorétique a été abandonnée pour celle des Septante ou même pour telle conjecture moderne, et l'on comprendra que le traducteur n'ait pas échappé « aux contradictions auxquelles un semblable travail expose toujours ceux qui s'y appliquent. »

## IV

Si Crinsoz s'était flatté qu'en le privant du « caractère » ecclésiastique on n'avait pas prétendu entraver son activité littéraire ; s'il s'imaginait avoir payé assez cher, par son renoncement au ministère de la parole, le droit d'enseigner librement par la voie de la presse, les faits ne devaient pas tarder à lui enlever cette douce illusion. L'argus de la censure avait les yeux ouverts. Oser toucher au texte reçu ! Nier que Job ait parlé du Messie et de la résurrection à venir ! Parler de retranchements à faire dans le psautier à l'usage des chrétiens ! Comment les sentinelles de la Sion bernoise ne se seraient-elles pas émues d'une pareille audace ? A la demande du *Convent*, c'est-à-dire du collège des pasteurs et professeurs de la capitale, M. de Bionnens fut mandé pour rendre raison de ses déviations de l'orthodoxie officielle<sup>1</sup>.

Mais ce qui avait dû lui être infiniment plus sensible, c'était l'accueil qu'il avait reçu à Genève, et surtout la dure déception que lui causa l'attitude de Jean-Alphonse Turretin. Ceci nous oblige à revenir de quelques années en arrière.

Déjà en 1725, ce célèbre professeur avait cru devoir user de son influence pour faire interdire l'impression, à Genève, d'un opuscule de M. de Bionnens. Victime du serment d'association de triste mémoire, celui-ci s'était appliqué, dans un *Essai*, à combattre le « monstrueux abus » qu'on faisait alors partout du *serment*, principalement du serment *obligatoire*, et à « exhorter les hommes à tout sacrifier et à tout souffrir plutôt que de prendre en vain le nom de Dieu et de se soumettre sans nécessité à sa redoutable vengeance. » S'il fallait s'en rapporter au censeur genevois, M. de Bionnens aurait soutenu dans cet écrit des théories « d'un anabaptisme mitigé, » dangereuses par les conséquences qu'on en pouvait tirer et capables de bouleverser l'Etat et l'Eglise. L'épreuve de la bro-

<sup>1</sup> Voy. J. R. Linder, *Die reformirte Kirche der Schweiz im Kampf mit dem Pietismus und Separatismus während des XVII. und XVIII. Jahrhunderts*, dans la *Zeitschrift für die historische Theologie*. 1869, p. 309.

chure sortait déjà de l'imprimerie quand le tirage en fut interdit. Même opposition l'année suivante, lorsqu'il s'agissait de publier à Genève la traduction du Livre de Job. Turretin, à qui les libraires avaient soumis le manuscrit pour examen, l'avait trouvé recommandable à toute sorte d'égards. Mais, avait-il dit, si on voulait l'imprimer à Genève, on serait obligé d'y faire des coupures ou des changements en bien des endroits « qui ne sont pas conformes à l'orthodoxie de ce pays. »

Repoussé à Genève, Crinsoz finit, on l'a vu, par trouver pour son Livre de Job un éditeur en Hollande, et pour son Livre des Psaumes (moyennant la suppression des notes exégétiques) un imprimeur à Yverdon. Mais on se figure sans peine ce qu'il dut éprouver en se voyant éconduit, pour cause d'hétérodoxie, par Jean-Alphonse Turretin, c'est-à-dire par celui de tous les théologiens de la Suisse française auprès de qui, vu sa tendance bien connue et le rôle qu'il avait joué dans les affaires du Consensus, il s'était attendu sans aucun doute à trouver plus d'écho, plus de sympathie, plus d'appui que partout ailleurs. Il paraît ne s'être pas rendu compte de deux choses : la première, que le célèbre théologien genevois, tout novateur et latitudinaire qu'il était, et bien qu'il rejetât à l'arrière-plan les dogmes centraux de l'ancienne dogmatique calviniste pour mettre au premier rang ce qu'il appelait les articles fondamentaux, n'entendait en aucune façon rompre avec la doctrine de l'Eglise, ni surtout compromettre sa réputation d'orthodoxie ; — la seconde, que la victoire même que Turretin venait de remporter sur la vieille école en faisant abolir dans l'Eglise de Genève le Consensus et la Confession de foi obligatoire, devait l'engager à user de beaucoup de circonspection et lui imposait la nécessité de garder certaines mesures, soit vis-à-vis du magistrat, soit à l'égard des Eglises voisines.

Mortifié, aigri, irrité même, par des procédés qui lui semblaient dignes de l'esprit clérical des ecclésiastiques romains, Crinsoz ne voulut voir qu'un pur prétexte dans ce considérant que certains endroits de son Livre de Job n'étaient pas conformes à l'orthodoxie de ce pays. « Calvin, dit-il non sans ironie, Calvin lui-même, dont la doctrine est très orthodoxe en Suisse,

n'a pas cru non plus que dans ce fameux passage (de Job XIX) il fût question de la résurrection des morts. Et je ne sai si les Eglises de Suisse et de Genève ont décidé quelque chose là-dessus. Je souhaite qu'elles ne l'aient pas fait, car ce seroit peine perdue, tout comme si elles avoient décidé que Platon a cru la même Trinité que nous. » La vraie raison, selon lui, de l'opposition qu'on lui avait faite, c'est qu'« il ne faut plus que personne se mêle d'écrire que ceux qui sont constitués en dignité et qui occupent des postes éminents dans l'Eglise. Si les autres, destitués de tout employ, viennent à découvrir le foible de quelque opinion reçue et le danger de quelques abus respectés, on les obligera malgré eux à garder leurs principes pour eux-mêmes. » — « Il m'a semblé qu'il (M. Turretin) vouloit faire un peu le Dictateur dans la République des Lettres, en s'arrogeant le pouvoir de fermer à qui bon lui semble le port de l'imprimerie, qui doit être libre et ouvert à tous ceux qui n'ont que de bonnes intentions. Le bien public demande qu'on s'oppose à des entreprises de cette nature. »

C'est à la suite de ces incidents qu'avait eu lieu, en 1727, un échange de brochures entre l'obscur ex-ministre vaudois et l'illustre dictateur de l'Eglise de Genève; le premier n'étant « pas fâché » de démontrer au second, à l'occasion de sa dissertation *de Tolerantia et de Articulis fundamentalibus* publiée en 1719, qu'« il n'avoit pas traité son sujet avec toute l'exactitude que sa grande habileté sembloit nous promettre, » et que « puisqu'il s'étoit trompé plus d'une fois dans un de ses ouvrages, il avoit bien pu se tromper aussi dans les jugemens désavantageux qu'il avoit portez et de l'*Essai sur le serment* et de la *Traduction de Job*<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Lettre de M. T. C. à un ami*, ou Examen de quelques endroits de la Dissertation de M. Jean-Alphonse Turretin sur les articles fondamentaux de la religion; 24 pages in-4°, sans date ni lieu.

— *Défense de la Dissertation de M. Turretin* sur les articles fondamentaux, contre une brochure intitulée : Lettre de M. T. C., c'est-à-dire de M. Théodore Crinsoz, qu'on appelle ordinairement M. de Bionnens, etc. Genève 1727, XVIII et 59 pag. in-4°.

— *Apologie de M. de Bionnens* contre un écrit intitulé : Défense, etc. Yverdun 1727, 55 pag. in-4°.



Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail de cette polémique où Turretin le prit de fort haut avec le jeune imprudent qui avait osé se mesurer avec lui. A y regarder de près, la querelle ne portait pas sur des points aussi secondaires que le théologien genevois voulait bien le dire (« misérable critique, ne portant que sur des vétilles, ») et que son dernier biographe semble le penser<sup>1</sup>. Quand de Bionnens reproche à l'auteur de la Dissertation de ne pas distinguer avec assez de soin entre les vérités *essentielles* au salut, qui sont les mêmes pour tout le monde, et les vérités *d'édification*, auxquelles seules s'applique la règle de Luc XII, 48 ; quand il dit que les articles fondamentaux (que Turretin déclarait variables selon les individus et par conséquent en nombre indéterminé) peuvent en définitive se ramener tous à celui-ci : *Jésus est le Christ*, — on peut sans doute faire ses réserves sur les termes dont il s'est servi ; mais il est permis de se demander s'il n'est pas resté plus près que son célèbre antagoniste du vrai centre de l'Évangile.

Après quoi il est certain que dans la cause qui était surtout en jeu, celle de la tolérance, les deux adversaires n'étaient pas loin de s'entendre. C'est aussi ce que Turretin ne manque pas de faire observer dans sa *Défense* : « car chacun sait que M. de B. est fort zélé pour la tolérance et, ajoute-t-il avec une pointe de cruauté, d'autant plus zélé pour la tolérance qu'il en a besoin lui-même. » Ce qui n'est pas moins certain, c'est qu'on ne peut s'empêcher de regretter le sentiment par lequel Crinsoz s'était laissé guider dans cette polémique, le motif qui lui avait mis la plume à la main. Son tort à cet égard n'est atténué que par la parfaite candeur avec laquelle, dans son *Apologie*, il fait l'aveu de son ressentiment.

Si nous avons cru devoir rappeler cet épisode, c'est pour compléter le portrait de notre auteur dans cette période de sa vie, et pour donner une idée des difficultés de plus d'un genre dont, un peu par sa faute, sa carrière littéraire se trouva semée dès le début.

Peu encouragé par les expériences qu'il venait de faire avec

<sup>1</sup> E. de Budé, *Vie de J.-A. Turrettini*, Lausanne 1880, p. 100-114.

son Job et ses Psaumes, Crinsoz renonça, paraît-il, à publier la suite de sa traduction des livres poétiques de l'Ancien Testament et fit prendre à ses études une autre direction. Il se tourna vers la partie prophétique de l'Écriture, ce refuge préféré des âmes meurtries et des esprits méconnus. Dans ce domaine du moins, pensait-il sans doute, il aurait quelque chance de pouvoir suivre sa voie et remplir ce qu'il considérait comme sa mission, sans se voir arrêté à chaque pas par les contradictions et les contretemps qu'il venait d'essayer, de droite et de gauche, de la part de ceux qui passaient pour être les colonnes de l'Église. Au risque de « se faire traiter de visionnaire et de fou, » il s'était mis à déchiffrer les hiéroglyphes du dernier livre de la Bible, et déjà vers la fin de la même année 1729 il livra au public le fruit de ses méditations. Il le fit cette fois sous le manteau de l'anonyme et sans indication du lieu d'impression, dans un *Essai sur l'Apocalypse avec des éclaircissemens sur les prophéties de Daniel qui regardent les derniers tems*.

Ce livre marque dans l'œuvre littéraire de de Bionnens le commencement d'une phase toute nouvelle, et dans ses idées le point de départ d'une évolution aussi rapide qu'inattendue. Lui-même, dans la suite, a sans doute vu dans cette évolution un progrès. A notre point de vue, elle constitue une regrettable aberration. Nous en jugeons ainsi malgré les consolations et les encouragements dont elle devait être la source pour les pasteurs du Désert. Sous le charme des découvertes qu'il croyait avoir faites, et à force de suivre toujours plus exclusivement cette piste imaginaire, son réel talent d'exégète, sa science incontestable, sa piété même se sont dévoyés et fourvoyés au point qu'on serait presque tenté de mettre en doute l'identité personnelle du traducteur de Job et des Psaumes et de l'auteur de telle paraphrase dont nous aurons à parler dans la suite. Exemple frappant, et qui malheureusement n'est pas unique, des extravagances auxquelles peuvent se laisser entraîner des hommes, même très éclairés, que l'intolérance a jetés hors de leur ornière et qu'elle confine dans un long isolement.

## V

En publiant son *Essai sur l'Apocalypse*, Crinsoz déclare de nouveau, comme il l'avait fait en tête de sa traduction de Job, n'avoir voulu plaire à aucune secte, ni favoriser aucune opinion. Il n'a cherché dans cette prophétie « que ce qui y est véritablement prédit, » et cela dans un double but.

Un but apologétique d'abord : justifier la présence de ce livre dans le Canon de nos livres sacrés. Il ressort des témoignages fournis par les écrivains des premiers siècles, en particulier de celui d'Eusèbe, que « ce seroit mal établir l'autorité de l'Apocalypse que de vouloir la fonder sur les suffrages de l'Antiquité, qui a été encore plus partagée sur ce sujet qu'on ne l'est présentement. Il n'y a donc que l'accomplissement des prophéties contenues dans ce livre, qui puisse nous convaincre qu'il vient de Dieu. » Nous devons croire que l'Apocalypse « est émanée de Dieu, si l'on peut nous montrer que les principales révolutions qui sont arrivées dans l'Eglise et dans l'empire, je ne dis pas seulement depuis Mahomet, mais depuis l'apôtre saint Jean jusqu'à nous, s'y trouvent prédites avec assez d'ordre et de clarté. » Ce sera « en même temps prouver la Divinité de la religion chrétienne, que l'Apocalypse suppose partout. » (Préface, pag. IV sq.)

Ensuite, l'auteur de l'*Essai* a « tâché d'éclaircir les unes par les autres les prédictions qui ne sont pas encore accomplies, en se servant de la même clé avec laquelle il a expliqué les choses passées. Il a donné par-ci par-là quelques petites ouvertures à l'aide desquelles on pourra voir l'avenir comme dans une espèce de perspective. » (Ibid. p. VIII.) A la fin du volume, ainsi que le titre l'annonce, il a joint des *éclaircissements* sur les prophéties de Daniel concernant les derniers temps, pour faire sentir leur exacte conformité avec les divines visions de l'Apocalypse. « Les oracles de l'Ancien Testament et ceux du Nouveau s'expliquent et se confirment réciproquement, et rien ne doit être plus propre à fortifier notre foi, que la merveilleuse harmonie qu'il y a entre eux. »

Ces indications caractérisent avec une clarté suffisante le principe d'interprétation suivi dans ce commentaire. Elles disent assez que nous avons affaire à un de ces innombrables et infructueux essais de retrouver dans les divers tableaux de l'Apocalypse, sous les figures et les emblèmes dont elle est remplie, « toute la suite des grands événemens qui ont fait jusqu'à présent la destinée de l'Eglise » et ceux qui sont encore réservés à la « république chrétienne, » ou, comme on préfère dire aujourd'hui, au règne de Dieu sur la terre.

Dans la première vision, celle des trois premiers chapitres, les sept Eglises ne désignent pas des Eglises locales, mais représentent l'Eglise universelle considérée dans sept différens états et dans sept divers périodes caractérisés par les noms significatifs des sept villes d'Asie. « Il n'y a que cette seule explication qui nous fournisse de quoi répondre aux plus fortes objections qu'on fait contre l'autorité de ce livre <sup>1</sup>. »

La seconde vision, qui comprend tout le reste du livre, se compose de quatre parties dont les trois premières, chapitres IV-V ; VI-XI ; XII-XX, laissent entrevoir avec une clarté croissante et des détails toujours nouveaux les principales révolutions qui sont déjà arrivées dans l'empire romain et dans l'Eglise depuis le règne de Trajan, et qui y doivent arriver encore avant l'établissement du règne des saints <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> On voit par une des premières notes de son *Essai* que Crinsoz avait spécialement en vue les objections de « l'auteur anonyme d'un Discours sur l'Apocalypse qui n'a pas été imprimé. » Cet anonyme, comme le prouve une courte citation à la page 3, n'était autre que Firmin Abauzit, dont le *Discours historique sur l'Apocalypse* circulait, paraît-il, en manuscrit dans la Suisse romande, et parut l'année suivante (1730) traduit en anglais et accompagné d'une réfutation par le Dr Twells. On sait que ce *Discours* (qu'il ne faut pas confondre avec un *Essai* du même auteur) ne fut publié en français qu'après la mort d'Abauzit, dans le 1<sup>er</sup> volume de ses *Oeuvres diverses* imprimées à Londres en 1770, et en même temps dans un petit volume à part. On sait aussi que ses amis de Genève et de Lausanne soutenaient que le savant critique avait rétracté cette œuvre de jeunesse.

<sup>2</sup> A titre de spécimen, voici l'explication des *sept coupes de la colère de Dieu*. (Chap. XVI.) La première représente les excès des fanatiques anabaptistes et la guerre des paysans ; la seconde la révolte des Provinces-

La description de ce règne bienheureux fait l'objet de la quatrième partie, formée par les deux derniers chapitres.

De Bionnens a donc suivi la méthode inaugurée par saint Augustin, adoptée et développée dans l'Eglise protestante, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, par des hommes comme Nicolas Colladon, professeur à Lausanne ; appliquée d'une manière toujours plus systématique par Coccéius et par Vitringa dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, et renouvelée dans le nôtre, sous des formes plus ou moins variées, par les Hengstenberg, les Ebrard, les Auberlen, sans parler d'une légion d'Anglais et d'Américains. Aussi bien, le commentateur vaudois n'avait-il pas la prétention d'inaugurer un nouveau genre d'interprétation. Il reconnaît avoir profité des travaux de ses devanciers, parmi lesquels il distingue le *Triomphe de la Providence* de Jacques Abbadie. Il n'a même pas hésité à copier les auteurs dont il lui semblait que les paroles venaient bien à son sujet. Cependant à ces emprunts se trouvent mêlées bien des choses qu'il avait tirées de son propre fonds. Ce sont celles-là qui nous intéressent.

Voici, par exemple, une réflexion où l'on entend sonner distinctement la note personnelle. C'est à propos de l'Eglise de Philadelphie ou de *l'amour fraternel*, qui représente dans son système le sixième période, celui de l'Eglise née de la Réforme. « Qu'on n'objecte point les grandes divisions qu'il y a entre ceux qui ont embrassé la réformation. Elles n'éteignent point

Unies contre l'Espagne ; la troisième les guerre civiles et les fureurs de la Ligue en France ; la quatrième les maux causés à la France par le despotisme de ses rois et en particulier par la révocation de l'Edit de Nantes. (Le soleil à qui il fut donné de tourmenter les hommes par l'ardeur du feu, v. 8, est Louis XIV.) « Les trois dernières coupes ne sont pas encore versées. » Mais le texte fait prévoir que les fléaux dont le monde catholique, l'empire antichrétien, sera frappé, consisteront entre autres dans l'anarchie et la discorde qui éclateront dans son sein, dans la défection d'une grande puissance catholique (l'interprète songe évidemment à la France), dans l'intervention des « Rois de l'Orient » lesquels achèveront la ruine de la Bête et de son image, de cet empire d'Allemagne, dit *romain*, qui, par un insigne blasphème, a reçu le titre de *saint*, alors que ce titre glorieux devait être réservé au futur empire des saints.

l'amour fraternel dans ceux qui appartiennent véritablement à Jésus-Christ; car ils n'approuvent point ces divisions; au contraire, ils les condamnent, ils souhaitent ardemment d'en voir la fin, et font tout ce qui dépend d'eux pour les faire cesser. Quoique le nombre de ces âmes pacifiques et chrétiennes ne soit pas aussi grand qu'il seroit à souhaiter, surtout parmi les Théologiens, soit Evangéliques (c'est-à-dire luthériens) soit Réformez, il ne laisse pas d'être considérable parmi les personnes pieuses et éclairées de l'un et de l'autre Parti. Car ces personnes-là s'embarrassent peu des disputes de l'école, dont les docteurs intolérans font tant de bruit, et elles aiment sincèrement tous ceux qui obéissent à leur divin Maître, de quelque nom de secte qu'on se serve pour les rendre odieux. » (Pag. 55.) Un disciple de Spener n'eût pas mieux dit.

Un peu plus loin il s'agit de l'Eglise du dernier période, celle de Laodicée ou de la *condamnation du peuple*, ainsi nommée parce que « c'est durant ce période que Jésus-Christ vomira de sa bouche les chrétiens tièdes, qu'il reprendra et châtiara tous ceux qui seront encore les objets de son amour, afin de les porter à la repentance, et qu'il condamnera et punira ses ennemis. » Cette Eglise du dernier temps, se demande le commentateur, ne serait-ce pas la nôtre? Pour être évasive, sa réponse n'en est que plus significative et plus caractéristique. La voici : « Si les Protestants n'ont à présent que peu de zèle pour leur sainte Religion, si l'attachement qu'ils ont pour Jésus-Christ est foible, s'ils ne sont ni froids ni bouillans, en un mot, si leur tiédeur fait leur principal caractère, il y a lieu de croire que le septième et dernier Période a déjà commencé, ou du moins, qu'il commencera bientôt. Mais si le plus grand nombre des Evangéliques et des Réformez a encore beaucoup d'ardeur à avancer la gloire de Dieu et le salut des autres hommes, si les personnes tièdes et indifférentes par rapport à la Religion sont plus rares parmi eux que celles qui sont animées d'une piété vive et enflammée, en ce cas-là on doit penser que nous ne sommes pas encore entrez dans le dernier Période et qu'il est même assez éloigné. Je ne veux faire ici ni le Censeur ni l'Apologiste des mœurs de ce

siècle. Que chacun examine par lui-même l'état présent du Christianisme, et qu'il juge par notre zèle ou notre tiédeur quel est le Période de temps dans lequel nous vivons. » (Pag. 61 sq.)

Il n'est pas difficile de voir de quel côté penchait la balance au jugement de celui qui a tracé ces lignes. Lui-même, du reste, a eu soin, dans d'autres parties de son livre, de laisser percer sa pensée intime et de trahir ses prévisions. Comme son pieux et célèbre contemporain, le prélat wurtembergeois Bengel, devait le tenter environ dix ans plus tard, Th. Crinsoz s'était hasardé à faire des calculs, et il n'a pas craint d'en confier les résultats au public. Par la combinaison de divers textes de l'Apocalypse (XI, 2, 3; XII, 14; XIII, 5) et du livre de Daniel (VII, 25; VIII, 14; XII, 7, 11, 12), interprétés à sa façon et rapprochés de certains événements du temps passé, il en était venu à se persuader :

1° Que « le temps de la vigueur des Papes » (figurés par la petite corne arrogante qui sort du milieu des dix cornes du quatrième animal) devait avoir pris fin dès 1715. Et en effet, n'a-t-on pas « vu, depuis ce temps-là, plus d'une Puissance catholique s'opposer fortement au saint-siège, qui n'a plus osé fulminer des anathèmes comme auparavant; de sorte qu'il est manifeste que la cour de Rome a perdu l'équilibre de sa puissance, comme elle le reconnoit très bien dans la protestation du Pape à Cambrai en 1723 ? » (Pag. 239-241.)

2° Que « le Sanctuaire sera nettoyé, » c'est-à-dire l'Eglise purifiée, et « la dispersion des forces du Peuple saint (par où il entend la chrétienté évangélique) achevée » à partir de l'an 1745. (Pag. 392; comp. 207 et 431.)

3° Qu'il est vraisemblable qu'en 1790 le temps des « noces de l'Agneau » ou, ce qui est la même chose, le temps de la « première résurrection » sera venu, et le bonheur de l'Eglise consommé. (Pag. 431.)

« Si quelques personnes, avait dit l'auteur dans la préface, trouvent que j'aye hazardé trop de conjectures, il y en aura peut-être aussi qui blâmeront ma retenue et qui désapprouveront que je n'aye pas parlé avec plus de clarté et d'étendue »

des grandes choses qui doivent vraisemblablement arriver avant la fin de ce siècle. Ce que j'en ai dit peut néanmoins suffire pour le présent. » (Pag. VIII.)

Crinsoz ne se trompait pas : plus d'un lecteur trouvait qu'il n'en avait pas dit assez, que les « ouvertures » qu'il donnait par-ci par-là étaient trop « petites. » Le fait est que son langage, si explicite ailleurs, devient fort laconique et prend des allures mystérieuses toutes les fois que son interprétation du texte apocalyptique le ramène à l'époque qui doit précéder immédiatement les derniers temps, c'est-à-dire, à l'époque contemporaine. Il se borne alors à faire allusion à certaines péripéties qui paraissaient devoir intéresser au plus haut degré les Eglises protestantes dans leur lutte avec la Bête, la Babylone mystique, l'Homme de péché.

Ce qui devait surtout piquer la curiosité des lecteurs ayant l'esprit tourné vers ces questions, c'était le passage des *deux témoins*, Apoc. XI, 4-12. Là, tout à coup, plus de paraphrase explicative à côté du texte, plus de commentaire au bas de la page, servant, comme partout ailleurs, à confirmer et à justifier le sens suivi dans la paraphrase. Rien que la traduction toute nue, accompagnée seulement de quelques maigres parallèles, et avec renvoi à une note pleine de sous-entendus, commençant par ces mots : « Il n'est pas encore tems de publier ce qu'il faut entendre par ces deux Témoins. C'est pour cela que je m'abstiens de commenter les neuf versets suivans. » (Pag. 207.) Quel mystère pouvait bien se cacher sous cette réticence ?

(A suivre.)

---